

Projet de délibération

D 17

Crédit d'étude complémentaire de CHF 29'700.- destiné à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix – Molard

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 19 octobre 2022, qui décrit dans les détails l'étude complémentaire qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le crédit d'engagement de CHF 45'000.- voté par le conseil municipal le 14 décembre 2020,

vu le développement du projet mettant en évidence la nécessité de mener des études complémentaires (relevés complémentaires par le géomètre, analyse des sols par un ingénieur géotechnicien, étude de défrichement en zone forêt),

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 29 novembre 2022,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et économie du 15 décembre 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 29'700.- pour couvrir l'étude destinée à la construction d'une passerelle mobilité douce sur la Versoix – Molard.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 14 décembre 2020.